

Bonnes vacances



à toutes et à tous

Sommaire :

Informations générales :

p 2

- Nettoyage du Dolloir suite à la Catastrophe naturelle du 9 octobre 2024
- Démoussage de la toiture de l'église
- Travaux de réaménagement du parking de l'église
- Pont de la ravine « Grand Ru »
- Réhabilitation de l'ancien bâtiment COMOD
- Sécurisation du passage à niveau (PN23) Chemin de la Bourbasse
- Travaux Route d'Harmandot
- Evolution sur la fiscalité de l'eau
- Incivilités, déjections canines
- Les règles d'urbanisme trop souvent bafouées
- Frelons asiatiques
- Fermeture du réseau cuivre
- C4, Inscription accueil de Loisirs 2025-2026

Associations :

p 12

- Election de délégués pour une classe de CE2/CM1 à mairie de Chézy
- ACPG/CATM
- Gymnastique Volontaire
- Fanfare de Chézy sur Marne
- Paris Colmar
- Comité des Fêtes

Travaux et informations générales !

Nettoyage du Dolloir suite à la Catastrophe naturelle du 9 octobre 2024 :

Charfions



Avant

28 m³



Après

Dolloir rue de la Poste



220 m³



L'épisode pluvieux exceptionnel du 9 octobre 2024 a entraîné une forte montée des débits de nos rivières, provoquant le transport de pierres et graviers qui se sont accumulés en divers points de la commune. L'autorisation d'intervention sur cours d'eau, requise auprès des services départementaux de l'environnement, a été obtenue un mois et demi après la demande formulée par la mairie. **Fort heureusement, aucun nouvel épisode orageux n'est survenu durant ce délai.**

La mise en sécurité des personnes et des biens a nécessité plusieurs niveaux d'interventions sur plusieurs semaines (Entreprise spécialisée disponible sur ce type de chantier, conditions climatiques etc.). Sur les deux phases de déblaiement en aval du pont de la Libération de la commune, il a été enlevé 220 m³ de cailloux, sur le confluent du ru du Charfions et du Dolloir 22 m³ et sur la ravine du Moncet 18 m³. Les cailloux de « Grand Ru » ont servi à la reconstruction des berges aux abords du pont du Dolloir.

En partenariat avec la Société MOET et CHANDON, l'ensemble des 260 m³ de cailloux récupéré est stocké sur leur plateforme et déjà, une partie a été réutilisée en réfection des chemins.

Nous remercions les habitants du Moncet qui ont accueilli les sauveteurs avec le café et petits gâteaux.

Cependant, il est à noter que sur dénonciation, la Police de l'Eau par obligation de réponse est intervenue sur le chantier. Bien évidemment la commune a réalisé tous ces travaux avec toutes les autorisations nécessaires et en respect de toutes les recommandations utiles et nécessaires, confirmées par un rapport circonstancier lu en conseil municipal : il est regrettable de subir de telles actions par des gens totalement ignorants des règles ou voulant nuire à la municipalité à différentes fins. La Police de l'Eau, également agacée par cette action pense que cela peut conduire à différentes procédures judiciaires : insultes, diffamations, déplacement des autorités publiques sans objet etc. Il aurait été plus judicieux de venir s'informer auprès du secrétariat plutôt que de penser avoir la science infuse.

Cette mise en sécurité des personnes et des biens n'enlève pas aux riverains leur obligation d'entretien.

Montant : 8 237 € HT

Travaux de démoussage du toit de l'église :



Les travaux de démoussage ont commencé le 10 avril 2025.

Ils ont toutefois dû être interrompus côté sud, en raison du mauvais état de la toiture qui ne permettait pas l'installation sécurisée d'une échelle de toit. Restauration partielle ou totale suite à l'étude en cours de l'Architecte des Bâtiments de France qui passe beaucoup de temps dans nos murs actuellement.



Montant : 10 650 € HT

Afin d'envisager la restauration de la couverture, un devis a été demandé à une entreprise agréée par l'Architecte des Bâtiments de France .

Travaux de réaménagement du parking de l'église :

Les travaux ont débuté comme prévu le 28 avril 2025. Les opérations de démolition et de terrassement sont désormais achevées.



Actuellement, l'entreprise COLAS procède à la pose des pavés de grès. L'Architecte des Bâtiments de France souhaite que les bandes de roulement soient également réalisées en pavés de grès comme les bandes de délimitation des places de stationnement, alors que le projet initial ne prévoyait l'utilisation de ces pavés que pour les seules délimitations.



Ceci entraînera un surcoût de 9 360 € HT pour la commune et une imperméabilité des sols de 130 m². Sauf imprévu, la fin des travaux est programmée le 28 juin 2025. Les bornes d'apport volontaire, à la demande de l'Architecte des Bâtiments de France ne seront pas réinstallées à l'issue des travaux. Les bornes situées sur le parking du cimetière restent à votre disposition.



Les réunions de chantier se tiennent chaque mardi matin. Au cours de celles-ci, nous avons obtenu à titre gracieux, un pré-raccordement pour l'installation éventuelle d'une borne de recharge pour véhicule électrique.



Montant : 227 137 € HT

Pont de la ravine « Grand Ru » :

Déstabilisées par les différents orages, en particulier celui du 9 octobre 2024, les deux piles de ce pont seront consolidées. L'entreprise de maçonnerie JANNE Père et Fils est attributaire du marché.

Montant : 15 499 € HT

Réhabilitation de l'ancien bâtiment Comod :

Ce bâtiment retrouvera sa fonction de restaurant. Laissé dans un état pitoyable, la remise en état de celui-ci se décline en 4 lots :

- ⇒ Maçonnerie : Entreprise JANNE : 6 964.00 € HT
- ⇒ Electricité : Entreprise EIFFAGE ENERGIE : 20 000.00 € HT
- ⇒ Plomberie chauffage : Entreprise DESSEY : 6 661.91 € HT
- ⇒ Peinture/Sols/Plafonds : SAS 3M CASTEL : 56 939.00 € HT



Sécurisation du passage à niveau (PN23) - Chemin de la Bourbasse :

Les deux rampes de franchissement de ce passage à niveau détériorées par le trafic important de gros porteurs seront remises en état afin de sécuriser le franchissement des voies SNCF.

L'appel d'offres est en cours, le marché sera attribué au soumissionnaire présentant l'offre jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères indiqués dans le règlement de consultation.



Travaux route d'Harmandot :



La route d'Harmandot a été endommagée sur une centaine de mètres par la résurgence d'une source. La Société SAS VM a effectué des travaux de captage d'eau et de réfection de la chaussée courant mars 2025.



Montant : 8 237 € HT

Evolution sur la fiscalité de l'eau :

Le changement concerne les redevances versées à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, établissement public chargé de la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques. Elle collecte des redevances auprès des usagers et les réinvestit localement en subventionnant les projets des collectivités. Pour un foyer consommant 120m³ par an, l'impact estimé pour 2025 sera compris entre 12 et 32 euros. Cette évolution s'inscrit dans la loi sur la fiscalité de l'eau, qui vise à encourager une consommation raisonnée dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité.

Incivilité, déjections canines :

Ah c'est toujours la même ritournelle !

Quelle que soit la saison, il est préférable et même indispensable de regarder où l'on met les pieds, plutôt que de regarder le ciel. Les rues de Chézy sont envahies par les crottes de chien.

Sur le chemin de l'école, les enfants doivent slalomer entre les déjections des chiens, les maîtres des ces charmants animaux les laissant faire en plein milieu du trottoir alors que les caniveaux existent si l'on n'a pas pris de sac !

Les massifs de fleurs, les pelouses et les chemins ne sont pas des endroits pour soulager les animaux.

Afin de limiter l'effet de ces incivilités, témoignage d'un non-respect d'autrui, et pour le bien vivre de tous, des sacs seront mis à disposition dans plusieurs endroits de la commune, pour permettre aux propriétaires de chiens de ramasser les déjections de leur animal afin d'éviter que les trottoirs et les rues soient souillés.

Montant : 1 603.18 € HT

Bien évidemment, les sacs usagés devront être ramassés et non laissés au pied du distributeur de sac.

En espérant que cette action sera profitable pour tous et que les rues seront à nouveau fréquentables,

Félicitations aux personnes qui sont responsables et utilisent déjà des sacs et ramassent les déjections de leur animal.

Un petit rappel: Toutes incivilités sont passibles d'amendes (68 € par incivilité).



Les règles d'urbanisme trop souvent bafouées... :

Certificat d'urbanisme

La commission d'urbanisme constate trop de travaux réalisés comme il semble bon aux propriétaires.

Permis d'aménager

Ces règles d'urbanisme sont rappelées dans l'illustration page suivante.

Malheureusement, si certains travaux passent au travers des mailles du filet, d'autres font l'objet de régularisation qui cependant resteront souvent des travaux non conformes.

En cas de dégâts des eaux, tempête etc...certains dommages ne seront pas pris en compte par votre assureur. En effet, maintenant, les compagnies d'assurances ont accès aux dossiers , plusieurs d'entre vous en ont fait l'expérience au cours de la tempête de grêle de 2021.

Cependant, nous constatons encore la « mauvaise foi » de certains et des réflexions « je suis chez moi et je fais ce que je veux », la facilité d'entreprendre ou de réaliser financièrement n'excuse pas ce genre de comportement.

Votre demande de travaux doit tenir compte de tous les documents d'urbanisme en particulier du Plan de Prévention des Risques Inondation. surtout de sa zone rouge où il est absolument interdit de construire et en cas de rénovation, de se soumettre aux règles très strictes « mis hors d'eau ».

Votre civisme permettra de conserver une qualité visuelle de notre village et continuera à augmenter son attractivité.

Déclaration préalable

Permis de construire

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : **aucune formalité**

- < 20 m² : **DP**

- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti

- < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

**CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIEURES :** **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**

- Surélévée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**

- Surélévée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**

- Surélévée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**

- < 20 m² : **DP**

- > 20 m² : **PC**

- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**

- < 100 m² ouverte : **DP**

- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**

- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**

- < 20 m² : **DP**

- > 20 m² : **PC**

**MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE**
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**

- < 40 m² : **DP**

- > 40 m² : **PC**



1) Prenez une photo du nid (de loin), et une photo du nid dans son environnement.
Si vous ne pouvez pas prendre ou envoyer une photo : contactez-nous par téléphone.
N'approchez jamais un nid à moins de 5m. Soyez discrets à proximité.

2) Envoyez ces photos par sms au référent le plus proche, avec les informations suivantes :

- diamètre approximatif du nid
- emplacement et hauteur du nid (environ)
- vos noms, prénoms, adresse complète et téléphone de contact.

3) Votre référent va vous contacter. S'il s'agit bien d'un nid de frelons asiatiques, il va demander au SDIS02 de détruire le nid (sans frais pour vous).



SECTEURS	NOM Prénom	N° tel
VILLERS COTTERETS FERTE MILON	MONGEOT Nelly	06 27 56 56 65
	VALLEE Jérôme	06 16 51 19 41
FERE EN TARDENOIS	BARROUX Roxane	06 25 19 24 91
MONTREUIL AUX LIONS	JULIEN Christophe	06 24 09 62 27
BEZU-LE-GUERY CROUTTES S/MARNE CHARLY-SUR-MARNE	COULIN Pascal	06 60 83 86 13
	JEAUNAUX Jérôme	06 79 34 33 42
ESSOMES-SUR-MARNE	CAMERINI Jean-Brice	06 13 83 31 68
CHÂTEAU-THIERRY	DESENCLOS Sébastien	06 23 33 64 78
	PREVOT Jean-François	07 67 37 59 99
	SIMON Gaylord	06 22 64 46 51
	GUICHARD Aurélien	06.63.00.78.94
	SANE Bacary	06.37.61.23.06
CREZANCY	SANSON Franck	06 81 29 25 74
JAULGONNE TRELOU S/MARNE	DUSSART Francis	06 64 88 61 19
	DELAPLACE Jimmy	07 72 14 54 00
CHEZY-SUR-MARNE	ROUSSEAU Bertrand	06.11.77.13.77
MONTFAUCON	VALLEE Jean-Luc	06 46 72 09 00
	VALLEE Jérôme	06 16 51 19 41
VENDIERES	ESCHARD Philippe	06 43 81 23 76
VALLEES-EN-CHAMPAGNE	CEZ Alain	06 02 52 04 61
	DESTOUCHES Alain	06 76 58 78 14

Les référents frelons sont des apiculteurs bénévoles, aussi n'hésitez pas à les recontacter pour vous approvisionner en miel.

5ème rappel

L'effacement de la totalité du réseau cuivre téléphonique et Internet sera effectif courant janvier 2026 dans notre commune selon le planning prévisionnel d'Orange :

FERMETURE TECHNIQUE JANVIER 2026

Cessation définitive de tous les services sur les lignes cuivre existantes.



FERMETURE DU RÉSEAU CUIVRE
DANS VOTRE VILLE AU PLUS TARD LE 27 JANVIER 2026
**ARRÊT DES SERVICES INTERNET ADSL
ET DES LIGNES DE TÉLÉPHONIE FIXE**

IMPORTANT

PARTICULIERS, ENTREPRISES, ADMINISTRATIONS

Contactez votre opérateur, ou l'opérateur de votre choix, pour déterminer l'offre de remplacement la mieux adaptée à vos besoins avant la date de fermeture.

 **GOUVERNEMENT**
Liberté
Égalité
Fraternité



 **InfraNum**

 **FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DES TÉLÉCOMS**

Il est grand temps de prendre vos précautions et de passer à la fibre le plus rapidement possible, les fournisseurs d'accès Internet (Orange, SFR, Bouygues, Free...) ne pourront pas assurer le basculement de tous, la dernière semaine de 2025.

Comme pour les téléphones portables, il existe maintenant des abonnements téléphoniques seuls pour la fibre, vous n'êtes pas obligés de prendre un abonnement internet.

Le passage à la fibre est le moyen actuel le plus utilisé. Cependant, vous pouvez assurer votre internet par satellite ou rester à la 4G ou 5G sur votre portable, cependant, internet est indispensable (impôts, assurance santé...). 9



GUIDE INFOS INSCRIPTIONS OU REINSCRIPTIONS

Rentrée Périscolaire Accueil de Loisirs 2025-2026

➤ Pour la rentrée en 09-2025 ?
Du 16 Juin au 31 Juillet 2025

➤ Comment ?
Toutes les infos ci-après :

Vous rendre sur le site internet de la Communauté de Communes du Canton de Charly sur Marne : <https://www.c4-charlysurmarne.fr>

Cliquez sur les onglets :

- SERVICE A LA POPULATION
 - ✓ ENFANCE / JEUNESSE
 - ENFANCE (MATERNELLE ET ELEMENAIRE)
 - ❖ SOMMAIRE
 - ✱ INSCRIPTIONS / REINSCRIPTIONS 2025-2026

Attention, une nouvelle tarification modulée est mise en place à compter du 01-09-2025 sur les accueils périscolaires et extra-scolaire.
Ils seront communiqués début juillet 2025



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CHARLY SUR MARNE
SERVICE ENFANCE

2 VOIE ANDRE ROSSI - 02310 CHARLY SUR MARNE

03.23.82.58.30 - enfancec4@c4charly.fr - www.c4-charlysurmarne.fr





Pour les nouveaux enfants

JOURNÉES PORTES OUVERTES

Venez découvrir le lieu d'accueil
et échanger avec
l'équipe d'animation

**Prendre rendez-vous
au 03.23.82.58.30**



MARDI 2 JUILLET
de 9h30 à 11h

JEUDI 28 AOÛT
de 9h à 17h

VENDREDI 29 AOÛT
de 16h à 18h



Communauté de Communes Charly sur Marne
Service Enfance

2 Voie Anré Rossi - 02310 Charly Sur Marne
enfancec4@c4charly.fr

Associations et autres

Election des délégués en CE2-CM1 :

En janvier, la classe de CE2-CM1 a réalisé un travail autour de la citoyenneté et plus particulièrement sur les élections.

En partenariat avec la mairie de Chézy sur Marne, ils ont alors organisé des élections afin d'élire leurs délégués de classe.

Le 30 janvier, la mairie met à disposition la salle du Jumelage et tout le matériel nécessaire (isoloirs, urne).



Le bureau de vote est prêt.



Il ne reste plus qu'à voter avec bien évidemment présentation de sa carte d'électeur et signature !!



Enveloppes et bulletins également!!!



Après le dépouillement, ce sont Martin chez les CM1 et Céleste chez les CE2 qui sont élus délégués.
Et les suppléants sont Evan en CM1 et Anaëlle en CE2.

Merci à la municipalité de Chézy sur Marne d'avoir permis à la classe de CE2-CM1 de réaliser cette élection dans des conditions proches du réel.



ACPG/CATM

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2025

Le 80^{ème} anniversaire de l'armistice de 1945 a été commémoré par de nombreux habitants de la commune, les élus, les enfants et leurs enseignants ainsi que les anciens combattants. Le cortège, parti de la place de la mairie, était précédé de la fanfare dans la rue principale et des porte-drapeaux associatifs : Philippe et Tristan DE CASTRO pour les anciens combattants, Timéo DE CASTRO et Marceau CHAUFFERT pour le Souvenir français ainsi que le drapeau municipal porté par Mathilde RIBOULOT et des représentants de la Compagnie d'Arc.



Un grand merci à tous les participants, plus particulièrement à tous les jeunes présents, qui perpétuent le Devoir de Mémoire en ces temps troublés que personne ne veut revivre.



NOS PEINES

C'est avec tristesse que nous avons appris le décès de notre ami Emile HERBIN le 11 mai 2025, après plusieurs mois de maladie. C'était un « enfant du pays ».

Appelé sous les drapeaux le 2 septembre 1958, il est d'abord dirigé vers l'Allemagne où il fera ses classes et une formation pendant un peu plus d'un an avant de partir en Algérie où il restera pendant 14 mois. En 1971, il sera récompensé et recevra la médaille commémorative de maintien de l'ordre et fera partie de la grande famille des CATM (Combattants Algérie Tunisie Maroc).

Le 19 mai, nous lui avons rendu hommage lors de la cérémonie religieuse et l'avons accompagné au cimetière du village.

C'était un adhérent fidèle aux différentes activités de notre association, parfois accompagné de son épouse à qui nous présentons nos très sincères condoléances ainsi qu'à ses filles, petite-fille et à toute sa famille et que nous assurons de notre amitié.





MATINEE CABARET LE 26 AVRIL 2025



Un bel après-midi ce samedi 26 avril pour une centaine de personnes venues assister au spectacle CABARET « EMBARQUEMENT IMMEDIAT » créé par une troupe de professionnelles.

Tous, sont repartis avec le sentiment d'avoir passé un moment dépayçant et de très grande qualité. De même pour la troupe des danseuses qui ont apprécié une très bonne participation du public.



RANDONNEE DU 18 MAI SUR LE CHEMIN DES ECOLIERS



DEPART PLACE DE LA MAIRIE,
PUIS DIRECTION LE CHEMIN DU CSA
JUSQU'À LA ROUTE DE GRAND RU



ON EMPRUNTE LE SENTIER QUI MONTE JUSQU'AUX AVREAUX
OÙ NOUS ATTENDAIENT ROGER ET SYLVIE VERNEAU
POUR UN PETIT RAVITAILLEMENT.
UN GRAND MERCI A TOUS LES DEUX DE LEUR ACCUEIL.



RENTREE SAISON 2025-2026 PREVUE DEBUT SEPTEMBRE

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES VACANCES





Le Showband CSM : une première partie d'année bien rythmée !

Depuis janvier 2025, le Showband de Chézy-sur-Marne enchaîne les prestations avec énergie et enthousiasme. Nos musiciens ont porté haut les couleurs de la commune, en musique, à travers la région et au-delà.

La saison a commencé fort avec la **Saint-Vincent à Épernay**, suivie de la mythique **Fête des Jonquilles à Gérardmer**. D'autres rendez-vous ont marqué ce début d'année : le **120e carnaval de Denain**, le **week-end gourmand de Sacy**, la grande parade de **Brie-Comte-Robert**, ou encore **les Fêtes du Bouffon à Saint-Quentin**.

Chaque sortie est une belle occasion de **partager notre passion**, de faire vibrer les rues et de créer des **moments chaleureux avec le public**.

Et ce n'est pas fini ! Le mois de juin s'annonce tout aussi festif avec deux événements que nous sommes toujours fiers d'animer : **la fête du village de Chézy-sur-Marne et les Fêtes Jean de La Fontaine à Château-Thierry**.

Notre prochain grand rendez-vous ? Direction le Sud-Ouest de la France les 15, 16 et 17 août pour les fêtes de Dax !!

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux pour suivre notre aventure musicale !

Le Showband recrute !

Vous jouez d'un instrument ou souhaitez en apprendre un ? Que vous soyez débutant ou confirmé, vous êtes les bienvenus !

Le Showband dispose de sa propre **école de musique** pour vous accompagner dans votre apprentissage, du **solfège aux parades**.

Et si vous êtes une entreprise ou un mécène local, vous pouvez aussi nous soutenir : nous sommes à la **recherche de sponsors** pour faire vivre nos projets.

Contacts :

Président : Aymeric FOUGERY – afougery@gmail.com

Directrice de l'école : Cristelle GUISMÉ – cristelgui@orange.fr

Site : Fanfaredechezy.com





PARIS COLMAR 2025

Cette année je suis reparti sur le Paris-Colmar (épreuve de marche athlétique de grand fond). **J'ai parcouru 233 kms en 4 jours** du 3 au 8 juin en étapes sur **241 kms prévus**. (L'an passé j'ai effectué 201 kms). Cette épreuve développe les qualités d'endurance, de volonté, de persévérance, de solidarité avec quelque part un petit grain de folie.... Cela renforce la confiance en moi. Dans cette épreuve, il ne faut négliger aucun détail, aussi bien psychologique que physique, sans oublier l'apport financier de mes partenaires et

l'appui du public qui m'ont soutenu jusqu'à maintenant.

J'ai décidé de repartir l'année prochaine pour la **100^{ème}**, afin d'accomplir l'épreuve complète avec quelques améliorations et modifications en tenant compte des conseils prodigués par des spécialistes de la marche.

Je remercie ceux qui m'ont aidé, qui m'ont fait confiance et ont cru en moi.

Grand Merci à tous

ERIC HAGHEBAERT



A l'année prochaine en 2026 pour l'anniversaire de la 100^{ème}